

**MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL
Rentrée scolaire 2022**

Renseignements relatifs à la situation d'un candidat à la majoration de barème
au titre du handicap

1/ L'annexe est à transmettre pour le **mercredi 8 décembre 2021 délai de rigueur**

Par **voie électronique exclusivement** sur les deux adresses suivantes :

permutations-dsden94@ac-creteil.fr
ce.sema@ac-creteil.fr

2/ Les pièces justificatives sont à adresser **UNIQUEMENT** à :

ce.sema@ac-creteil.fr

ou par voie postale et sous pli cacheté à :

Rectorat de Créteil
Service Médical Académique – SEMA
4 rue Georges Enesco
94000 CRETEIL

3/ Les documents sont à **scanner uniquement en recto.**

Aucune photographie n'est autorisée

LE CANDIDAT

Nom d'usage suivi, le cas échéant,
du nom patronymique - Prénom :

Né(e) le / / // // // // // à :

Situation de famille : _____

Adresse personnelle _____

Affectation actuelle : _____

PERSONNE POUR LAQUELLE LA BONIFICATION EST DEMANDEE :

- L'intéressé(e)
- Le conjoint
- Un enfant à charge
- Candidat ayant demandé la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- Conjoint (marié ou partenaire de PACS) handicapé

Enfant(s) handicapé(s)

Nom et prénom, suivis de la date de naissance

Enfant /_/_/_/_/_/_/_/_

Enfant(s) non handicapé(s) présentant une pathologie nécessitant des soins spécifiques

Nom et prénom, suivis de la date de naissance

Enfant /_/_/_/_/_/_/_/_

NB : Les pièces justificatives sont à transmettre directement :

par voie postale et sous pli cacheté à :

Rectorat de Créteil
Service Médical Académique – SEMA
4 rue Georges Enesco
94000 CRETEIL

ou par voie électronique à : ce.sema@ac-creteil.fr

CERTIFIE EXACT : à _____ le _____

Signature suivie du nom du candidat

Éléments du dossier :

- Pour la qualité de travailleur handicapé : l'attestation justifiant de l'obligation d'emploi, pièce attestant que l'agent ou son conjoint entre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi doit être transmise aux deux adresses suivantes :
permutations-dsden94@ac-creteil.fr
ce.sema@ac-creteil.fr.
- Les certificats médicaux détaillés, précisant la pathologie exacte pour laquelle la priorité médicale est demandée, le traitement suivi, tous les justificatifs attestant que la mutation

:

sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée doivent être envoyés exclusivement à :

ce.sema@ac-creteil.fr

- S'agissant d'un enfant souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces relatives au suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé sont à transmettre exclusivement à :

ce.sema@ac-creteil.fr

**Avis de Madame la directrice académique
des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne**

le